ISS SGAMI

Après avoir saisi le ministre

> Lors d'une audience

> Par courrier

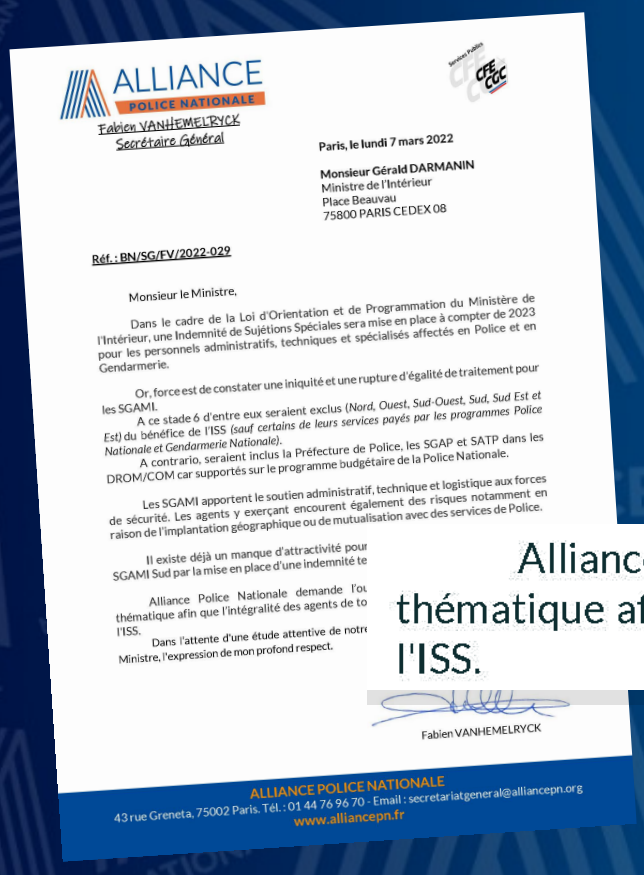

ALLIANCE POLICE NATIONALE
Fabien VANHEMELRYCK
Secrétaire Général

Paris, le lundi 7 mars 2022

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Réf. : BN/SG/FV/2022-029

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur, une Indemnité de Sujétions Spéciales sera mise en place à compter de 2023 pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés affectés en Police et en Gendarmerie.

Or, force est de constater une iniquité et une rupture d'égalité de traitement pour les SGAMI.

A ce stade 6 d'entre eux seraient exclus (*Nord, Ouest, Sud-Ouest, Sud, Sud Est et Est*) du bénéfice de l'ISS (*sauf certains de leurs services payés par les programmes Police Nationale et Gendarmerie Nationale*).

A contrario, seraient inclus la Préfecture de Police, les SGAP et SATP dans les DROM/COM car supportés sur le programme budgétaire de la Police Nationale.

Les SGAMI apportent le soutien administratif, technique et logistique aux forces de sécurité. Les agents y exerçant encourent également des risques notamment en raison de l'implantation géographique ou de mutualisation avec des services de Police.

Il existe déjà un manque d'attractivité pour SGAMI Sud par la mise en place d'une indemnité te

Alliance Police Nationale demande l'ou thématique afin que l'intégralité des agents de to l'ISS.

Dans l'attente d'une étude attentive de notre Ministre, l'expression de mon profond respect.

Fabien VANHEMELRYCK

ALLIANCE POLICE NATIONALE
43 rue Greneta, 75002 Paris. Tél. : 01 44 76 96 70 - Email : secretariatgeneral@alliancepn.org
www.alliancepn.fr

Alliance Police Nationale demande l'ouverture de discussions sur cette thématique afin que l'intégralité des agents de tous les SGAMI soient bénéficiaires de l'ISS.

Aujourd'hui une réponse :

Une étude est lancée sous la direction du DGPN et du secrétaire général du MI

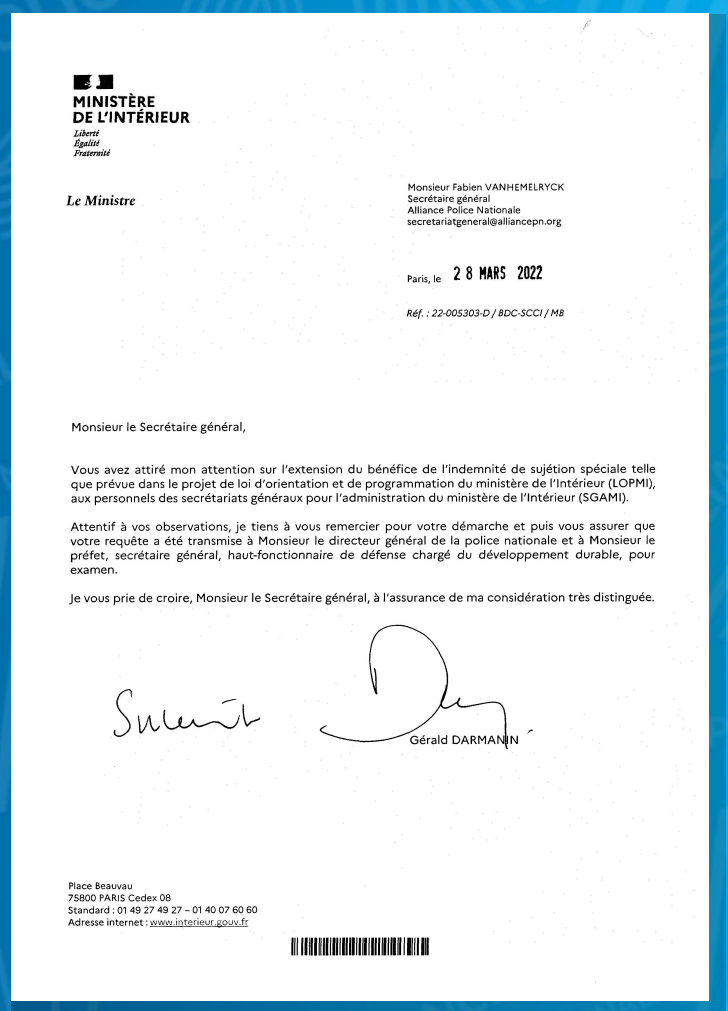

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Monsieur Fabien VANHEMELRYCK
Secrétaire général
Alliance Police Nationale
secretariatgeneral@alliancepn.org

Paris, le 28 MARS 2022

Réf. : 22-005303-D / BDC-SCCI / MB

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez attiré mon attention sur l'extension du bénéfice de l'indemnité de sujétion spéciale telle que prévue dans le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), aux personnels des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI).

Attentif à vos observations, je tiens à vous remercier pour votre démarche et puis vous assurer que votre requête a été transmise à Monsieur le directeur général de la police nationale et à Monsieur le préfet, secrétaire général, haut-fonctionnaire de défense chargé du développement durable, pour examen.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Gérald DARMANIN

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

Alliance portera et défendra cette légitime revendication pour les personnels des SGAMI

ISS SGAMI : Une juste reconnaissance !

Le 29/03/22